

Et une blogueuse marocaine condamnée pour « atteinte à la religion musulmane », une !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 18 août 2022



Fa tema Karim, blogueuse condamnée à 2 ans de prison pour « atteinte à la religion musulmane ».

Le Maroc, ce beau pays de l'islam du JUSTE milieu, prend sa part de l'interdiction de la critique de l'islam. On comprend pourquoi, face à une critique libre, l'islam s'écroulerait !

Quand on voit que la France est allée combattre le « djihadisme » au Mali (et Sahel) sans mettre en cause l'islam, il ne faut pas s'attendre à autre chose qu'une défaite...

Maroc: prison ferme pour une blogueuse accusée d'offense à l'islam (famille à l'AFP)

Mes commentaires en Comic sans MS

Une blogueuse marocaine a été condamnée lundi à deux ans de prison ferme pour « atteinte à la religion musulmane » après avoir posté des publications sur Facebook jugées offensantes envers l'islam, a annoncé mardi son frère à l'AFP.

Fatema Karim, 39 ans, avait été interrogée par la police le 15 juillet et était en détention depuis, a précisé Bouazza Karim.

Elle a été jugée pour avoir commenté sur un ton satirique, en langue arabe sur sa page Facebook, des versets du Coran et des hadiths du prophète Mahomet, considérés comme sacrés dans la tradition musulmane.

La blogueuse, qui a l'intention d'interjeter appel, a excipé de son droit à la liberté d'expression, garanti par la Constitution marocaine, devant le juge, a ajouté son frère.

Extraordinaire, la Constitution marocaine prévoit la liberté d'expression, paradoxal en islam ! En réalité, c'est pour amuser la galerie ONUsienne si prompte à en redemander !

Elle a également présenté publiquement des excuses à « quiconque s'est senti offensé » par ses publications,

assurant n'avoir jamais eu l'intention de porter atteinte à l'islam, religion d'Etat au Maroc.

La peine de prison ferme a été prononcée lundi par le tribunal de première instance d'Oued Zem, à 150 km de Casablanca.

« Ce verdict est très sévère. Il nous renvoie des années en arrière », a regretté Bouazza Karim.*

*** : Que quelques années, une chance que ce ne soit pas des siècles ou quelques milliers de kilomètres plus à l'Est...**

Les poursuites ont été déclenchées par le parquet.

L'article 267-5 du Code pénal marocain, aux termes duquel Fatima Karim a été condamnée, punit de six mois à deux ans de prison ferme « quiconque porte atteinte à la religion musulmane » .

L'UE n'a-t-elle pas imposé une loi qui revient au même résultat, même s'il n'est question dans sa formulation de religion... mais d'incitation au terrorisme. La liberté d'expression a intérêt à la fermer en somme !

La peine est susceptible d'être portée à cinq ans d'emprisonnement si l'infraction est commise en public – « y compris par voie électronique ».

Le même article 267 punit sévèrement toute « atteinte au régime monarchique » et toute « incitation à porter atteinte à l'intégrité territoriale » du royaume.

Les défenseurs des droits humains dénoncent ce texte de loi qui entrave la liberté d'expression et dont la formulation « ne spécifie pas concrètement les faits qui pourraient constituer une atteinte ».

En juin 2021, une Italo-marocaine avait été condamnée à trois ans et demi de prison ferme par la justice marocaine pour « atteinte à la religion musulmane » après avoir publié sur Facebook des phrases satiriques imitant des versets du Coran.

La jeune femme avait été libérée peu après, sa peine ayant été réduite en appel à deux mois de prison avec sursis, à la suite d'une campagne de protestation de défenseurs des droits humains.

Si on comprend bien, Fatema Karim ne sera cependant pas l'héritière de Salman Rushdie, mais elle doit être défendue comme tout esprit libre face aux religions et ne particulier celle qui s'affirme être la VRAIE...

Après la tentative d'assassinat de Salman Rushdie par un « américain », comme il est bien-pensant de le préciser, l'affaire devrait susciter un tollé international auquel cependant le Maroc est sensible.

La preuve, la presse française officielle et de propagande reprend l'information, c'est peu dire. Beaucoup ont à faire oublier leur modération dans la dénonciation de l'attentat contre Rushdie.

Charlie Hebdo a houspillé dans un article grinçant ceux qui ont tenté de dédouaner l'islam : « *On entendait le soir même des commentateurs expliquer que la fatwa contre Salman Rushdie était d'autant plus révoltante que ce qu'il avait écrit dans son livre, **Les versets sataniques**, n'était absolument pas irrespectueux à l'égard de l'islam –commentateurs qui n'avaient pas lu le livre, n'en doutons pas. **Raisonnement d'une très grande perversité car il induit qu'à l'inverse des propos irrespectueux envers l'islam justifieraient une fatwa et une punition, fût-elle mortelle.**» .*

A lire, le premier paragraphe de Riss.

Dans la suite de l'attentat contre Salman Rushdie, le fameux tweet de Hafiz Chems-Eddine, le néo **OFFICIER de la Légion d'Honneur** pour services rendus, rapidement retiré, ce dernier s'est fendu d'une Lettre ouverte à Salman Rushdie pour rattraper sa panne fatale de taqiyya ! L'article **de Saphir News** qui relaie la lettre comporte dans son premier paragraphe, comme phrase « **Le respect de la vie et la**

tolérance sont essentiels en islam... » . On le voit effectivement partout dans le monde, dont en Afrique, tous les jours !

Ceci dit, si Chems-Eddine a rédigé cette lettre lui même, sûr qu'il mérite le titre de martyr de l'islam tant cela a du lui faire mal et en contradiction totale avec ce qui fait son fond intérieur...

Après sa bourde monumentale, Chems-Eddine sera sûrement mis sous surveillance, à moins qu'une raison quelconque ne l'éloigne du rectorat de la mosquée de Paris...

A noter que les instances religieuses, même non-musulmanes, se sont fait remarquer par leur discrétion à condamner l'attentat. Que dire du pape, l'imam du Vatican ? Seul Chalghoumi a relevé le défi à ses risques !